

**Le Président de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;
- Vu la délégation de signature du Président à Mme Valérie ROGE, Directrice des relations institutionnelles et de la coordination, en date du 06 mars 2018 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Tarif de participation à des événements organisés ou co-organisés par Sorbonne Université

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Lieu	Public	Tarif (préciser HT, TTC ou hors champ TVA)	Prestations incluses
Centre d'hébergement de l'institut de la mer de Villefranche	Régulier	18 octobre 2018	Villefranche sur Mer	Cf tableau des prestations d'hébergement	Cf tableau des prestations d'hébergement	6 chambres individuelles avec salle d'eau privative  12 chambres individuelles avec salle d'eau partagée  14 chambres doubles avec salle d'eau partagée
Organisation d'évènements au sein de l'Institut de la Mer de Villefranche	Régulier	18 octobre 2018	Villefranche sur Mer	-	120€ HT/ demi-journée	Salle de conférence (89 places)

**Prestations d'hébergement :**

La prestation d'hébergement ne comprend pas le petit déjeuner. L'unité de facturation est la nuitée par personne. Les tarifs sont adoptés hors taxe (HT). Un taux de TVA de 10% est appliqué.

	Etudiants Sorbonne	Autres étudiants	Visiteurs	Nouveau salarié nouvellement affecté et dans la limite d'un mois
Chambre individuelle avec salle d'eau privative (T1)	8.18 € HT	10.91 € HT	50.00 € HT	22.00 € HT
Chambre individuelle avec salle d'eau partagée (T2)	8.18 € HT	10.91 € HT	40.91 € HT	22.00 € HT
Chambre double/triple avec salle d'eau partagée (T3)	8.18 € HT	10.91 € HT	30.00 € HT	22.00 € HT

Soit le prix ci-dessous réglé par l'utilisateur en TTC.

	Etudiants Sorbonne	Autres étudiants	Visiteurs	Nouveau salarié nouvellement affecté et dans la limite d'un mois
Chambre seule avec salle d'eau privative (T1)	9.00 € TTC	12.00 € TTC	55.00 € TTC	24.20 € TTC
Chambre seule avec salle d'eau partagée (T2)	9.00 € TTC	12.00 € TTC	45.00 € TTC	24.20 € TTC
Chambre double/triple avec salle d'eau partagée (T3)	9.00 € TTC	12.00 € TTC	33.00 € TTC	24.20 € TTC

Pour les étudiants : il est proposé d'instaurer une dégressivité selon la durée du séjour. Le tarif passe à 83% à partir du 16ème jour de séjour.

Pour les visiteurs, le prix d'une nuitée est couvert par le remboursement forfaitaire prévu par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat.

**Article 2 :**

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 05 octobre 2018

La Directrice des relations institutionnelles et de la coordination

  
Valérie ROGE